

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Brumaire, an VII.

Abandon fait par plusieurs princes romains de leurs propriétés dans la république romaine. — Convocation des assemblées primaires dans la république cisalpine. — Acceptation de la nouvelle constitution par l'armée cisalpine. — Détails sur l'incendie arrivé à Saint-Sulpice. — Trait d'intrepidité de deux militaires. — Assassinat atroce commis dans le département du Rhône.

ITALIE.

De Naples, le 22 vendémiaire.

On ne sait pas encore quelle direction a prise l'escadre de Nelson, composée de 7 vaisseaux & de quelques fré-gates. Mais la cour de Naples, pour mettre le comble à ses procédés envers la France, a envoyé dans les ports de la Sicile l'ordre de pourvoir à tout ce dont aurait besoin les vaisseaux anglais qui s'y présenteront.

De Florence, le 28 vendémiaire.

Plusieurs ci-devant seigneurs romains, parmi lesquels on trouve, dit-on, la famille des Corsini, paroissent aimer mieux perdre les biens qu'ils possèdent à Rome que de renoncer à leurs titres. Ils ont déclaré qu'ils abandonnoient leurs propriétés dans la république romaine, & qu'ils voulaient aller vivre ailleurs.

Le pape continue à se porter aussi bien que le permet son grand âge.

De Milan, le 5 brumaire.

Les assemblées primaires ont été convoquées ici hier matin. On a, dans le jour, formé les bureaux. Pendant ce temps, les troupes cisalpines ont été assemblées au Champ-de-Mars : on leur a lu & proposé la nouvelle constitution de cette année. Les soldats l'ont acceptée à majorité.

Les assemblées primaires des autres villes de la Cisal-pine vont avoir lieu successivement.

Tous les journaux français sont défendus dans le duché de Parme : ce qui n'empêchera pas la lumière d'y arriver peu-à-peu.

Le roi de Naples s'empresse de faire réparer ; de ma-ri-er à aller habiter, son château de Palerme. Il a fait battre, pour le rendre plus vaste, deux couvens de moines qui étoient ses voisins. Il crée de nouveaux tri-unaux, & lève de nouveaux impôts dans la Sicile. C'est pendant dans cette isle qu'il compte se retirer, en cas de succès.

Il arrive tous les jours ici des déserteurs autrichiens, en très-grand nombre. L'opinion des militaires fran-çais qui les ont vus de près, est que si l'empereur fait encore battre ses troupes contre les troupes républicaines, la première affaire on verra les Autrichiens désert-er mille, tant ils sont dégoûtés de la guerre.

Plusieurs demi-brigades filent du côté de Côme & de Bergame ; la 24^e. est allée à Brescia.

POLITIQUE.

La Description de l'Empire Turc, que M. Eton a publiée dernièrement en Angleterre, & que le citoyen Buisson fait en ce moment traduire dans notre langue, a obtenu un grand succès à Londres, comme un ouvrage plein d'observations utiles, curieuses, & présentées d'une manière intéressante. Mais il doit fixer, sous un autre rap-port, l'attention des politiques par une vue générale très-imp-ortante dans les circonstances actuelles. L'auteur dont les opinions & les principes sont évidemment dans le sens ministériel, semble avoir voulu accréditer dans le public l'idée que l'empire turc ne peut plus se soutenir en Europe, & qu'il convient à l'Angleterre de favoriser la Russie dans l'exécution de ses anciens projets tendant à s'emparer de cette riche proie. Il établit ces deux points comme la base de son système : 1^o. L'empire turc en Europe est si ébranlé, si énervé & tellement miné dans tous ses fondemens, que l'Angleterre, en voulant le défendre contre la Russie comme elle l'a fait jusqu'à présent, ne travailleroit qu'à le faire passer dans les mains de quelqu'autre puissance moins favorable aux intérêts britanniques. 2^o. Le gouvernement turc a des procédés intolérables à l'égard des autres gouvernemens. Aucun traité n'est sacré avec lui ; il ne connoît point de droit des gens. Sa manière de négocier, quand on ne lui en impose pas par la force, est pleine d'insolence & de dureté. D'ailleurs la diminution toujours croissante de ses moyens de puis-sance se manifeste tous les jours ; il tend évidemment à un démembrement prochain ou à une dissolution totale.

M. Eton en conclut qu'il convient à l'Angleterre de prévenir cet événement, afin d'en faire tourner les suites à son plus grand avantage ; & rien ne lui paroît plus utile que de seconder les projets de conquête que Catherine II a déjà commencés avec tant de succès, & que Paul I ne refusera pas de conduire à leur terme, si l'Angleterre joint ses forces à celles de la Russie pour en assurer le triomphe.

La France, ajoute M. Eton, avoit jusqu'ici fait de grands efforts pour soutenir la Turquie sur la pente du préci-pice ; mais dès qu'elle verra l'impossibilité d'empêcher sa ruine, elle se hâtera de diriger cet événement, & peut-être de l'accélérer de la manière la plus conforme à ses intérêts. M. Eton assure donc que l'Angleterre ne ferait que concourir aux vues de la France, si elle persistoit dans ses anciennes maximes de défendre les Turcs contre les Russes.

Le manifeste de la Porte Ottomane & son impolitique dé-

claration de guerre contre la république française, peuvent servir de supplément au livre de M. Eton, dont la publication semble avoir été déterminée par les circonstances & porte tous les caractères de l'influence ministérielle. Le nouveau traité d'alliance de l'Angleterre avec la Russie favorise entièrement cette hypothèse; & il ne resteroit plus alors de doute, que le traité conclu tout à l'heure par ces deux puissances avec la Porte Ottomane, ne soit un piège pour entraîner plus facilement celle-ci à sa ruine.

Les anecdotes piquantes dont l'ouvrage est parsemé, paroissent subordonnées au but politique de l'auteur. Aussi faut-il peut-être se défier un peu de leur authenticité. Suivant l'état qu'il donne des subsides que le grand-seigneur retiroit de l'Égypte, la perte qu'auroit pu lui occasionner notre entrée dans ce pays ne valoit nullement les frais & les dangers de la guerre dans laquelle il s'est engagé: « La Porte, dit M. Eton, envoie tous les ans à grands frais une caravane en Égypte pour y lever le tribut accoutumé: mais elle n'en rapporte plus, au lieu d'or, que du riz & souvent la peste ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 15 brumaire.

On raconte une anecdote dont l'authenticité paroît garantie. On se rappelle que les insultes qui déterminèrent Bernadotte à quitter Vienne, précéderent de peu le moment où Buonaparte alloit se mettre en route pour Toulon. Le directoire exécutif appercevant dès-lors les symptômes d'une nouvelle guerre continentale, avoit arrêté que Buonaparte ne partiroit point pour l'expédition d'Égypte, & même qu'il se rendroit à Rastadt pour travailler à un accommodement avec le comte de Cobentzell. Mais le cabinet de Vienne qui, sans doute ne se sentoit pas encore en mesure de recommencer la guerre, ayant dans plusieurs dépêches exprimé des intentions pacifiques, le directoire céda aux instances vives & pressantes du général, & lui permit de poursuivre une entreprise dont la grandeur avoit enflammé & séduit son imagination, & qui étoit depuis trois à quatre mois l'objet de toutes ses méditations & de tous ses travaux.

Ces détails suffisent pour servir de réponse à quelques personnes qui, s'empressant beaucoup trop de désespérer de tout ce que peut le génie dans une situation difficile, préparent déjà des calomnies & des accusations contre ceux qu'ils n'aiment point, & portent le délire jusqu'à répandre qu'on a voulu sacrifier le plus grand homme du siècle à de misérables calculs de crainte & de jalousie également ridicules.

— On est parvenu à étouffer l'incendie qui a menacé hier pendant toute la soirée, une partie du fauxbourg Germain. Le feu s'est développé sur les sept heures vingt minutes, dans un magasin formant le coin de la rue Garancière, adossé à la chapelle, dite la Vierge, église Saint-Sulpice, aujourd'hui le temple de la Victoire.

Un citoyen qui passoit, se trouvant affecté par une odeur de goudron & par d'autres odeurs fortes, s'arrêta pour examiner d'où elles pouvoient venir; & de suite, il entendit le cliquetis des vitraux qui se fêloient. Il alloit crier au feu, quand deux ou trois hommes qui ridoient par là lui enjoignirent, dit-on, de se taire. Il frappa à la porte de la chapelle.

Des théophilantropes qui y délibéroient sur la partie administrative de leur culte, crurent d'abord qu'on vouloit troubler leur assemblée. Heureusement la porte étoit

ouverte pour s'enfuir; car la cloison qui les séparoit de l'incendie, se brisa à l'instant même qu'ils étoient avertis.

Grâce à l'activité des ministres de la police, de la guerre, du commandant de la place & d'une foule immense de bons citoyens, cet incendie n'a pas eu de suites aussi funestes que l'on avoit craint.

On assure que l'aile de la chapelle & une maison voisine ont été brûlées.

Il y avoit un dépôt d'huile dans l'endroit où a pris le feu.

On cite à ce sujet le trait suivant de bravoure & d'intrépidité: Au plus fort de l'incendie, des cris de désespoir se font entendre d'une maison voisine. Personne n'osa s'y porter, parce qu'on juge qu'elle est prête de s'écrouler. Un jeune officier de hussard arrive, entend la voix & se lance dans la maison, suivi d'un grenadier. Tous deux disparaissent au milieu des flammes, & on les voit un instant après sortir chargés d'une femme âgée; l'un la portoit dans ses bras, l'autre conduisoit son digne compagnon. A peine étoient-ils sur la porte, qu'on entendit s'écrouler avec fracas l'appartement d'où ils sortoient. Ces braves militaires n'ont reçu aucune blessure. L'officier de hussard est, dit-on, aide de-camp du directeur Barras, & se nomme Avis: le grenadier est attaché à la garde du directoire; son nom est Rend.

— On donne pour certain que le directoire vient d'envoyer un agent accrédité en Amérique, pour applanir les difficultés existantes entre les deux états.

— Le général Lavalette a été arrêté ces jours derniers à Paris, & conduit à l'Abbaye. On ne dit pas encore motif de cette mesure.

— On dit que Trugnet vient d'obtenir sa radiation de la liste des émigrés, où on l'avoit fait inscrire, à la suite de son ambassade en Espagne.

— La messagerie venant de Toulouse à Paris a été attaquée & pillée, le 5 vendémiaire, par seize brigands. Ils lui ont, dit-on, volé 24 mille piastres qu'elle portoit.

— Le ministre de la guerre vient d'adresser aux administrations centrales, en date du 9 brumaire, une nouvelle circulaire dans laquelle il leur reproche trop d'empressement à seconder les intentions du gouvernement relativement aux conscrits de la première classe. Il leur rappelle qu'ils doivent tous être partis dans le courant du mois; & leur ordonne de lui rendre compte jour par jour de tout ce qu'ils feront, pour assurer à l'égard l'exécution de la loi du 3 brumaire.

— Dans le seul département du Bas-Rhin, le nombre des conscrits de la première classe s'élève à environ 4 mille jeunes gens. Qu'on juge par là où montera ce levé dans le reste de la république!

— Si on en croit une lettre de Trèves, en date du 10 brumaire, le ministre de la guerre a écrit à l'administration centrale de la Sarre, que la loi du 19 fructidor sur la conscription militaire, n'étoit pas en ce moment applicable aux nouveaux départemens des bords du Rhin.

— Il paroît que les Autrichiens ne se donnent même la peine de dissimuler, comme ils l'avoient fait jusqu'à présent, leurs intentions hostiles; car on annonce qu'ils ont envahi, sous les plus frivoles prétextes, une partie du canton de Schaffhouse.

Cependant le gouvernement français s'occupe de mesures propres à prouver plus que jamais à la répub. helvétique

combien il est désormais résolu à respecter ses droits & son indépendance, & à resserrer les liens d'union & d'amitié heureusement rétablis entre les deux nations.

Le directoire helvétique vient, de son côté, d'adresser une circulaire à tous les préfets nationaux pour leur annoncer que la mésintelligence qui continue entre la France & l'Autriche nécessite une prompte levée de troupes auxiliaires pour la première de ces deux puissances. Il leur ordonne, en conséquence, d'organiser & d'armer promptement les troupes nationales de leurs districts.

« Les papiers allemands s'attachent à répandre que les troupes françaises sont entrées dans le pays des Grisons. Il est faux qu'elles y soient entrées. Il est faux que dans ce moment il y ait un soldat français sur le territoire des Ligues. A la vérité, le prétendu comité militaire qui s'est arrogé dans ce pays tout pouvoir, pour se donner la facilité d'appeler les Autrichiens, s'étoit permis d'annoncer que les Français avoient pénétré du côté de Bissentis; mais peu de jours après, une clameur générale l'a forcé de rétracter cette impudente calomnie par un arrêté dans lequel il déclare qu'il a été trompé. On ne croit pas que les Grisons soient dupes de cet aveu, & on assure qu'ils voient déjà avec un mécontentement qui approche de la fureur, les nouveaux hôtes que le comité militaire leur a donnés, sous le prétexte d'une invasion qui n'existoit pas. »

(Article officiel.)

— Le commissaire du directoire près l'administration centrale de la Loire, dénonce à l'indignation publique, en date du 6 brumaire, un crime qui fait frémir d'horreur : à Rivière, canton de Mesnaut, département du Rhône, des scélérats ont égorgé une famille toute entière, le père, la mère, deux domestiques, & cinq enfans, dont le plus âgé avoit douze ans, & le plus jeune environ trois.

Du reste, il déclare que ce département est tranquille.

— Les dernières gazettes anglaises, en date du 5 brumaire, disent que le vaisseau *le Hoche* n'a point sauté; qu'il est arrivé à Lough-Swilly avec trois autres frégates prises comme lui.

— On mande de Vienne, qu'on y a reçu des lettres pour l'ambassadeur ottoman à Paris, & qu'elles contiennent son rappel.

— Les lettres de Pétersbourg portent que le comte de Cobenzel y a repris le plus grand crédit, comme ambassadeur de la cour de Vienne, & que Paul 1^{er} lui a déjà fait de riches présens.

— Le roi de Prusse a déclaré que les fonds nécessaires pour couvrir l'augmentation de solde qu'il accorde à ses troupes, seroient pris sur de nouveaux *impôts indirects*.

— Le consulat romain a été autorisé par les commissaires français à détacher de la masse des biens nationaux une valeur de 3 millions de piastres effectives. Ces biens seront vendus, & le produit en sera employé au service de l'année.

— D'après une lettre de Gènes, le directoire ligurien a envoyé deux négociateurs à Londres pour prévenir la guerre avec l'Angleterre.

Commission militaire de la 17^e division.

Le nommé Guy, se disant Pierre Brua, âgé de 32 ans, fils de l'ancien major de la place de Belfort, & inscrit sur la liste des émigrés, a été condamné aujourd'hui à la peine de mort, pour contrevention à la loi du 19 fructidor an 6. Il avoit déjà été condamné aux galères en Suisse pour fabrication de faux assignats.

Le premier conseil de guerre de la même division a condamné avant-hier à la même peine, deux individus convaincus de vols & d'assassinats sur la voie publique.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Durois (des Vosges).

Suite de la séance du 14 brumaire.

Genissieux a la parole après Demoor : Il n'étoit guère permis de croire, dit-il, qu'on attaqueroit le projet qu'on vient de vous lire, & sur tout que pour l'attaquer on révoqueroit en doute la nécessité du 18 fructidor.

Rouchon. — Je n'ai jamais dit cela.

Genissieux continue : A-t-on oublié cette faction qui, au milieu des représentans d'un peuple libre, osoit stipuler les intérêts des rois ? Je demande à Rouchon à quelle époque il s'est opposé aux mesures liberticides proposées par cette faction impie ?

Ne se souvient-il plus de ces leuis malheureux où les républicains n'avoient pas un seul asyle pour reposer leur tête, où on diffamait tout ce qu'il y avoit d'honnête & de patriote, accusoit le gouvernement, abusoit de la constitution pour l'annéantir ?

On vous a parlé de la violation de la constitution. Ne venoit-on donc pas le dernier article qui en confie le dépôt au courage de tous les Français ?

Ceux-là ont bien mérité de la patrie qui, le 18 fructidor, ont dissipé les amis des rois qui souilloient de leur présence cette auguste enceinte. Aimoient-ils la constitution, ces hommes qui se servoient minutieusement de quelques articles pour la renverser avec plus de succès, lorsqu'ils organoient les tribunaux qui assassinoient tous les patriotes, tous les acquéreurs de biens nationaux, les défenseurs de la patrie. . . (C'est vrai, s'écrie-t-on) qui acquittoient les émigrés, les prêtres fanatiques & tous les scélérats ?

Quelle notion salutaire faisiez-vous alors, Rouchon ?

Rouchon. — Je demande à répondre à ces personnalités.

Genissieux. — Vous laissez faire le mal; l'humanité & la justice ne parloient pas alors à votre cœur en faveur de tant de victimes. Je ne reproduirai pas ici les preuves de cette conspiration royale. La correspondance de Pichegru l'a prouvée à toute la république. La mesure étoit nécessaire & commandée par le salut public; elle a été exécutée avec clémence; & on vient vous dire qu'il falloit livrer aux tribunaux les auteurs de cette conspiration.

Plusieurs voix. — Ils y avoient mis leurs complices.

Genissieux. — Où étoit le tribunal qui les auroit condamnés ? quels jurés les auroient trouvés coupables ? n'a-t-on pas vu acquitter des assassins, qui, dans le cours de leur procès, avoient dit que, si cela dépendoit d'eux, il n'existeroit pas un républicain ?

Plusieurs voix. — Et les commissaires royaux. . . !

Genissieux. — Toute la France applaudit aux mesures de salut public que les dangers de la patrie avoient rendues nécessaires. On a beaucoup fait valoir un argument, que jamais nul tyran n'avoit forcé un condamné à se présenter pour subir son jugement. Si nous avoions à nous décider d'après la jurisprudence des rois auxquels quelques individus paroissent encore fort attachés, je dirois qu'une ordonnance de Louis XIV obligeoit le contumax à se présenter devant ses juges, dans un certain délai; passé lequel il ne pouvoit plus être entendu, s'il étoit saisi.

Si les déportés n'avoient pas été les amis des rois, av-

roient-ils trouvé un asyle chez nos plus mortels ennemis ? Ne sont-ce pas leurs machinations & leurs intelligences avec leurs partisans dans l'intérieur, qui ont excité la rébellion dans la Belgique ? On dit que les circonstances ne sont plus les mêmes, & qu'il faut faire cesser la déportation.

Rouchon. — Je demande la parole. (Il va à la tribune).

Génissieux. — Quoi ! on rappelleroit Pichegru, qui étoit le correspondant des freres du roi & des suppôts de la tyrannie !

Rouchon s'est beaucoup élevé contre le système de la confiscation. J'avoue que ce système peut paroître s'écarter de l'humanité ; mais il n'est pas contraire à la justice. La peine est d'abord imposée au coupable ; on prononce ensuite la confiscation, non comme une seconde peine, mais comme un dédommagement. Je sais que les enfans ne doivent pas être responsables des fautes de leur pere ; mais ce n'est, encore une fois, que pour de justes indemnités & réparations de dommages, que les biens d'un pere coupable sont confisqués. Je me borne à énoncer cette observation.

Citoyens représentans, ce n'est pas pour vous convaincre que j'ai pris la parole ; tout ce que j'ai dit & ce que je pourrois ajouter encore, étoit dans votre cœur : mais j'ai pensé qu'on ne devoit pas laisser sans réponse un discours incendiaire, un discours vraiment séditieux

Une foule de voix. — Oui ! oui !

Rouchon s'agit à la tribune. — Grande agitation dans le conseil.

Génissieux. — Les puissances étrangères auroient pu croire que vous . . . — Tous les membres se levent spontanément & s'écrient : Non ! non ! — La salle retentit des cris de *vive la république !* Les tribunes applaudissent.

Bailleul, Duvicquet, Destrem, Bouley-Paty, se présentent à la tribune. Rouchon demande à parler. (On murmure de toutes parts). Il insiste : les cris de *l'Abbaye* se font entendre. Après de vifs débats pour l'ordre de la parole, elle est accordée à Bouley-Paty. Vous venez d'entendre, dit-il, le dernier hoquet du royalisme à l'agonie. On demande ce qui peut avoir motivé cette discussion ! c'est l'arrivée d'Aubry, Pichegru, Delarue, Barthelemy, Willot & d'Ossonville en Angleterre. C'est du sein de Londres qu'ils font resusciter ici l'écume de Clichy

Plusieurs voix. — Fermez la discussion.

Bouley-Paty reprenant la parole. — Je demande que le conseil se montre grand & généreux : grand, en fermant une discussion dangereuse ; généreux, en méprisant les injures.

Poulain-Grandpré. — Une loi du 14 floréal, rendue par la convention, maintient formellement le principe des confiscations à l'égard des conspirateurs. C'est d'après cette loi que la commission a cru que son devoir lui ordonnoit de présenter son projet. Or, maintenant étoient-ils des conspirateurs, ces inspecteurs de la salle qui méditoient non votre déportation, mais votre mort ? Y avoit-il conspiration, quand vous n'avez prévenu vos assassins que d'une heure, & que déjà le tocsin funebre sonnoit sur vous ? Je demande que le projet soit discuté sur-le-champ.

Rouchon s'élance à la tribune ; Bailleul, Bouley-Paty & plusieurs autres l'y suivent. Rouchon s'agit & parle dans le tumulte ; mais le bruit couvre sa voix.

Fermez la discussion, s'écrie-t-on de toutes parts.

La discussion est fermée ; le conseil déclare l'urgence. Poulain-Grandpré donne lecture du premier article.

Plusieurs membres. — Aux voix !

Rouchon reparoit à la tribune ; le silence regne dans la salle. Rouchon — Cet article est contraire à toutes les loix de l'humanité : jamais on n'a puni un criminel pour s'être soustrait à sa prison. C'est au nom de l'humanité que je demande la question préalable sur l'article premier.

Lecoigne-Puyravaux. — Graces soient rendues au génie de la liberté ! cette séance a dévoilé des causes secrètes. Voyez, du nord au midi, vos ennemis s'agiter avec audace. Déjà la Belgique remue ; l'Angleterre réchauffe une nouvelle coalition, & les déportés sont à Londres ! Faut-il une autre preuve de leur complicité avec les ennemis les plus acharnés de la république française ? Doutez-vous maintenant que les chefs de la faction vaincue le 18 fructidor, n'aient été les instrumens du cabinet de Saint-James ? Ce sont donc les ennemis de la république que vous avez terrassés dans cette journée. On ose invoquer l'autorité de Condorcet ! ah ! certes, toi l'ami le plus ancien & le plus chaud de la liberté française, toi qui portois la patrie dans ton cœur. Immortel Condorcet ! tu ne l'attendois pas qu'un jour ton nom dût servir de palladium aux ennemis de ton pays ! On veut faire rentrer ici ceux que Pitt n'a arrachés de la Guyane que pour les lancer au milieu de la république, comme un brandon enflammé au milieu de matières combustibles. Celui qui, à cette tribune, a proclamé ce sacrilège politique, s'il n'est pas un peffite, est un insensé ! . . .

Plusieurs voix : Oui ! oui !

Rouchon s'élance encore à la tribune. De longs murmures l'empêchent de parler ; il revient à sa place. Le membre à côté duquel il vient s'asseoir s'éloigne d'un air indigné. Quelques applaudissemens se font entendre à cette occasion.

Lecoigne : — On me reproche d'avoir lâché une personnalité ; mais si cela est, j'ai peut-être aussi contribué à sauver la patrie. Je ne me repens point de ce dont on m'accuse. La législation veut que tout individu qui ne peut prouver sa résidence en France, soit inscrit sur la liste des émigrés. Le peuple français seroit-il plus indulgent pour un déporté que pour tout autre individu ? Un déporté pourroit émigrer impunément ! Celui qui soutient l'affirmative porte un coup de poignard à la liberté. Je demande la discussion du projet.

Fermez la discussion, s'écrie-t-on ! Elle est fermée. Le premier article, mis aux voix, est adopté.

On demande l'impression des discours de Lecoigne & de Génissieux. — Cette proposition est décrétée.

On donne lecture du second article — Il est mis aux voix & adopté.

Rouchon sort de la salle.

La suite du projet est également convertie en résolution.

Bourse du 13 brumaire.

Rente viagere, . . fr. — Rente provisoire, 12 f. 11 c. 75 c. — Tiers con., 11 fr. 75 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 2 fr. 11 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 2 f. 9 c. — Bons $\frac{1}{4}$, . . fr. — Le reste du cours est le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.